

TAUX DE FINANCEMENT RÉEL DE LA DETTE *

* Décision D-2002-95 du 30 avril 2002 (R-3401-98), Annexe 8.

Suivant les modalités de calcul du coût de la dette, qui tiennent compte de la dette ajustée du montant des frais reportés liés à la dette et que la Régie de l'énergie a reconnu à la page 147 de sa décision D-2002-95, le coût moyen réel de la dette en 2004 est établi à 6,80 %. Ce taux représente un écart de 1,00 % par rapport au coût moyen réel de 7,80 % en 2003.

<i>(en millions de \$)</i> sauf les ratios		2004	2003	Écart
COÛT DE LA DETTE				
	Intérêts sur la dette à long terme	2336	2 321	15
+	Perte (gain) de change	(212)	122	(334)
+	Frais de garantie	166	186	(20)
	Numérateur ⁽¹⁾	2 290	2629	(339)
/	Dette à long terme et à perpétuité	34765	35 669	(904)
-	Actifs financiers liés à la dette	936	650	(286)
-	Autres frais reportés liés à la dette	(278)	(48)	230
	Perte de change reportée	(788)	111	899
	Ajustement aux BNR	1 203	1 269	66
-	Perte de change reportée corrigée	415	1380	965
	Dénominateur ⁽²⁾	33 692	33 687	5
COÛT DE LA DETTE		6,80%	7,80%	(1,00%)

Note 1: Les variables apparaissant au numérateur correspondent à la somme des 12 mois respectifs des années 2004 et 2003.

Note 2: Les variables apparaissant au dénominateur correspondent à la moyenne des 13 soldes mensuels de décembre 2003 à décembre 2004 pour 2004 et de décembre 2002 à décembre 2003 pour 2003.

L'écart favorable au numérateur provient principalement de l'effet de l'appréciation du dollar canadien sur l'échéance des dettes libellées en dollars américains ainsi qu'à un gain de change constaté en 2004 suite à la révision à la baisse des ventes en relation de couverture avec des dettes en dollars américains.

Voici comment se répartit l'écart total en ses principales composantes :

	Coût de la dette	Frais financiers (numérateur) M \$
Variation totale	(1,00 %)	(339)
• due à l'effet des taux de change	(0,58 %)	(196)
• due au volume (y compris la révision de la couverture entre dettes et ventes U.S.)	(0,49 %)	(167)
• due à la hausse des taux d'intérêt	0,07 %	24